

# Intradel vous file un coup de pousse !

Nos déchets verts recyclés en un compost de qualité pour notre jardin !



## Le compost de déchets verts, c'est quoi ?

Le compost de déchets verts est le résultat d'un processus naturel, obtenu par décomposition de matières végétales telles que branchages, tailles de haies, tontes de pelouses... Le Biocentre de Jeneffe traite les déchets verts provenant des recyparcs, des entrepreneurs de parcs et jardins et des communes de la zone Intradel. Ce traitement permet la production annuelle de plus de 10 000 tonnes de compost prêt à être utilisé comme amendement.

## Pourquoi utiliser ce compost au jardin ?

- ✳ C'est un **amendement** naturel qui remplace avantageusement les engrais chimiques, tout bénéfique pour la nature.
- ✳ Il permet une meilleure **fertilité** du sol grâce aux éléments nutritifs.
- ✳ Il évite l'**érosion** du sol lors de fortes pluies.
- ✳ Il rééquilibre, améliore et revitalise la **structure** de votre sol.

## Le compost, un fertilisant naturel pour votre sol

Le compost peut être utilisé pour les potagers, arbres fruitiers ou ornementaux, arbustes, pelouses, jardinières et plantes d'appartement.

Pour cette utilisation, le compost doit toujours être mélangé avec de la terre ou du terreau (1/3 de compost avec 2/3 de terre/terreau).

### Dans le potager

- ✳ Pour les **sols pauvres** ou les **légumes** aux besoins en éléments nutritifs élevés : 8 à 10 kg de compost par m<sup>2</sup>.
- ✳ Pour les **sols fertiles** ou les **légumes** aux besoins en éléments nutritifs moyens : 6 à 8 kg de compost par m<sup>2</sup>.
- ✳ Pour les **plantes** ou **légumes** aux besoins en éléments nutritifs faibles : 1 à 2 kg de compost par m<sup>2</sup>.

### Dans le jardin d'agrément

- ✳ Pour l'**entretien d'une pelouse** : répartissez 1 à 1,5 kg de compost par m<sup>2</sup>.
- ✳ Pour **planter des arbustes ou des arbres** : mélangez 20 % de compost au volume de la terre dans le trou de plantation.
- ✳ Pour **traiter les espèces fruitières** : répartissez chaque année de 3 à 5 kg de compost par m<sup>2</sup> sous la surface du feuillage et mélangez superficiellement.

### Dans les jardinières et plantes d'appartement

- ✳ Pour de **nouvelles jardinières** : ajoutez 30 à 40 % de compost à de la terre saine et aérée.
- ✳ Pour **renover vos jardinières** : ajoutez simplement 20 % de compost à la terre existante.

## Le compost, une couverture naturelle pour votre sol

Le compost peut être utilisé sous forme de paillis comme couche de protection. Cette utilisation permet d'éviter les mauvaises herbes, de protéger votre sol et de limiter l'arrosage.

Pour cette utilisation, le compost ne doit pas être mélangé avec de la terre ou du terreau.

- ✳ Pour vos **potagers** : étendez en surface et entre les légumes une couche de 1 cm de compost.
- ✳ Pour vos **contours de potagers**, vos pieds d'arbres : après avoir décaissé sur une profondeur de 5 cm, placez un carton non imprimé et recouvrez de compost.

## Où se procurer du compost de déchets verts ?

Le compost de déchets verts est vendu en vrac au Biocentre de Jeneffe situé chaussée Verte 25/3 à 4460 Grâce-Hollogne.

### Heures d'ouverture:

**Pour les indépendants et les communes**  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.  
**Pour les particuliers** le mercredi de 13h à 16h.

### Modalités pratiques d'achat<sup>(1)</sup>:

- ✳ **Particuliers** : 18 € TVAC/m<sup>3</sup> (en liquide et comptant).
- ✳ **Indépendants** : 18,87 € HTVA/t (facturation).
- ✳ **Communes** : 16,98 € HTVA/t (facturation).
- ✳ **Agriculture, maraîchage et cultures fruitières** : 1 € HTVA/t (facturation).

Obligation de se munir des orthophotoplans reprenant les parcelles d'épandage, la superficie des parcelles, le n° de TVA et le n° de producteur. Maximum un épandage tous les 3 ans par parcelle.

Plus d'infos sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)  
ou au 04 240 74 74



(1) Intradel se réserve le droit de modifier une fois par an le prix du compost. Ce prix vous sera confirmé au Biocentre de Jeneffe.